

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	42	45

N° 231/2018

OBJET : Définition complémentaire des intérêts communautaires de la compétence « Voirie »

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 30 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Catherine MONIER donne procuration à M. Claude DIDIER, M^{me} Danielle TENSA à M. Gilles COMBES, M. Sébastien VINCINI à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Madame Marie-Christine ARAZILS, Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté, que, suite à la prise de la compétence optionnelle « voirie », votée par délibération en date du 11 décembre 2017, le conseil communautaire a fixé la liste des voies déclarées d'intérêt communautaire par délibération en date du 11/09/2018 ;

Il convient à présent d'adopter une délibération, à la majorité des 2/3, pour apporter une définition complémentaire de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence voirie afin d'intégrer les voies déclarées d'intérêt communautaire avant la fusion et conservées par la CCBA.

Ainsi, dans le cadre de cette compétence, est aussi déclaré, d'intérêt communautaire :

- Le parking du collège Marcel DORET au VERNET,
- Les voies de la ZI de Lavigne et de la ZI Pompignal.

Cette prise de compétence sera effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Président précise qu'une réflexion doit par ailleurs être engagée pour intégrer également le parking du collège d'Auterive, ainsi que celui du futur collège de Cintegabelle.

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité,

DECIDENT de compléter la définition des intérêts communautaires de la compétence optionnelle « VOIRIE », dans les termes ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS